



Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 86, 117 et 153 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ressources nécessaires à la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies*

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport présente dans leurs grandes lignes les ressources nécessaires au titre des propositions du Secrétaire général en vue de l'application des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies. Des ressources sont demandées d'urgence au moyen du compte d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001 afin de permettre au Secrétariat de fournir un meilleur appui aux opérations de maintien de la paix. À ce propos, le Département des opérations de maintien de la paix serait sensiblement renforcé et restructuré, d'autres départements appuyant les opérations de paix étant également renforcés. De plus, des ressources sont également demandées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2000-2001 afin de permettre l'application immédiate des recommandations du Groupe d'étude auxquelles il pourrait être donné suite en janvier 2001. Ces recommandations concernent la mise sur pied d'un secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le renforcement de la Division de l'assistance électorale et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits

* Les ressources nécessaires, par chapitre du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001, feront l'objet d'un additif portant la cote A/55/507/Add.1.

De l'homme afin que celui-ci soit mieux à même d'exécuter les tâches découlant des recommandations du Groupe d'étude. Le présent rapport présente les modifications qui en résulteraient dans les ressources nécessaires au budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 et au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

Le changement à apporter au budget ordinaire de l'exercice biennal 2000-2001 représente un montant de 7 527 300 dollars et suppose 35 postes supplémentaires.

Le changement à apporter au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 s'élèverait à 14 675 600 dollars et suppose 214 postes supplémentaires.

Les propositions figurant dans le présent rapport entraîneraient pour l'exercice biennal 2002-2003 des dépenses d'un montant de 71,4 millions de dollars, dont 12 millions de dollars au titre du budget ordinaire et 59,4 millions de dollars au titre du compte d'appui. Les ressources supplémentaires demandées pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre du budget ordinaire équivalent à 0,47 % des crédits ouverts au budget ordinaire actuel et celles qui sont demandées pour le compte d'appui équivalent à 1,43 % des dépenses actuelles au titre du maintien de la paix.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-8	3
II. Structures fonctionnelles et administratives	9-19	4
III. Questions connexes	20-24	7
IV. Modifications concernant les ressources et les effectifs	25-28	8
V. Présentation et méthodologie	29-30	10
VI. Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003	31	11
VII. Mesures que devrait prendre l'Assemblée générale	32	11

I. Introduction

1. Le 7 mars 2000, le Secrétaire général a chargé un groupe de haut niveau de procéder à une étude approfondie des activités de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, et de présenter un ensemble clair de recommandations précises, concrètes et pratiques afin de permettre à l'ONU de mener ses activités de façon plus satisfaisante à l'avenir. Le 21 août 2000, le Secrétaire général a transmis le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, demandant à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité d'appuyer la concrétisation du programme de travail impliquant de profonds changements qui était exposé dans le rapport.

2. Le Groupe d'étude a examiné plusieurs questions liées, entre autres, à la nécessité d'une plus grande urgence dans l'élaboration de politiques et d'un appui à des mandats réalistes, à la création d'une unité de gestion de l'information et d'analyse stratégique, à l'amélioration de l'orientation et de la direction des missions, aux normes de déploiement rapide et au personnel spécialisé sous astreinte, ainsi qu'au renforcement des moyens dont dispose le Siège pour planifier et appuyer les opérations de paix. Tout en soulignant que l'on ne réglerait pas les problèmes de l'Organisation des Nations Unies en se contentant d'y affecter davantage de ressources, le Groupe a également estimé qu'il était indispensable de doter le Siège d'une capacité d'appui efficace.

3. En évaluant la capacité d'appui du Siège (non seulement pour ce qui est du Département des opérations de maintien de la paix, mais aussi pour les autres départements qui s'occupent d'opérations de paix), le Groupe a souligné que la capacité d'appui était bien souvent fonction de la nécessité de faire ce qui était le plus urgent aux dépens de ce qui était également important. Le Groupe a donné des exemples de domaines qui n'avaient pas retenu suffisamment l'attention, tels que l'amélioration de la planification stratégique, non seulement pour ce qui est de la conduite des opérations de paix sur le terrain mais aussi pour ce qui est de leur appui au Siège; une meilleure concertation entre tous les acteurs des opérations de paix; l'amélioration du calendrier de déploiement du personnel; la rationalisation des procédures; l'adoption de directives faciles à suivre; l'amélioration de la collecte, de la recherche et de la diffusion d'informations; une formation plus fréquente; et l'élaboration d'outils de gestion.

4. Dans son rapport sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude (A/55/502), le Secrétaire général a observé que le rapport du Groupe ne traitait pas la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies doit ou non intervenir dans telle ou telle situation, traitant exclusivement de la manière dont l'Organisation des Nations Unies peut améliorer l'efficacité de son action une fois que la décision a été prise d'entreprendre telle ou telle opération ou activité. Il a fait part de son intention de renforcer la cohésion au sein du système des Nations Unies dans son ensemble dans les zones de conflit armé, de façon que les différentes interventions soient mieux harmonisées.

5. Afin de donner suite à certaines des recommandations relatives à la conduite et à la gestion globales des opérations de paix, y compris celles qui concernent l'analyse stratégique, la coordination, l'orientation efficace des missions et la rationalisation des politiques et procédures, le Secrétaire général a présenté ses proposi-

tions concernant des mesures pouvant être prises immédiatement. Certaines d'entre elles relèvent du financement par le budget ordinaire, mais la majorité relèvent du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Tout en partageant l'avis du Groupe d'étude, qui a fait valoir que le Secrétariat pourrait apporter un meilleur appui aux opérations de paix si des ressources supplémentaires lui étaient accordées, le Secrétaire général a souligné qu'il ne fallait pas augmenter les ressources allouées aux opérations de maintien de la paix aux dépens des ressources nécessaires au développement.

6. Le présent rapport définit les ressources nécessaires au titre des propositions du Secrétaire général visant à donner suite aux recommandations du Groupe d'étude, pour ce qui est du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. L'augmentation supplémentaire liée au compte d'appui couvre la période allant du 1er janvier 2001 au 30 juin 2001. Il est à noter que les incidences budgétaires de certaines des recommandations du Groupe devront être étudiées plus avant et qu'un deuxième rapport sur cette question sera présenté à l'Assemblée générale dans le courant de 2001.

7. Le présent rapport décrit également plusieurs changements importants liés à la réorganisation de structures en place et à la création de nouvelles entités. Les ressources nécessaires à cette fin au budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 et au compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix sont présentées par chapitre du budget dans l'additif au présent rapport.

8. Le présent rapport n'aborde pas les incidences financières concernant les opérations de paix particulières, telles que les propositions concernant les projets à impact rapide; les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; les éléments liés à l'état de droit et aux droits de l'homme; les composantes formation et information de chaque mission; il n'aborde pas non plus la recommandation tendant à transformer éventuellement les postes relevant du compte d'appui en postes permanents, ni d'autres questions qui sont toujours à l'examen et seront abordées dans le deuxième rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale dans le courant de 2001 (stratégie globale de dotation en effectifs, formation, technologie de l'information, sites Web, etc.).

II. Structures fonctionnelles et administratives

9. Le Groupe d'étude a fait un certain nombre de recommandations impliquant le réaménagement des structures actuelles et/ou la création de nouvelles unités. Ces recommandations, qui auraient des incidences financières sur le budget-programme de l'exercice 2000-2001, entraîneraient :

a) La création du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique (SIAS) du Comité exécutif pour la paix et la sécurité;

b) La restructuration du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'information.

Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique du Comité exécutif pour la paix et la sécurité

10. Le Groupe d'étude observe dans son rapport que le niveau actuel des effectifs au Secrétariat et le volume de travail dans le secteur de la paix et de la sécurité sont tels qu'une planification des politiques au niveau des départements est pratiquement exclue et que le Comité exécutif pour la paix et la sécurité devrait être doté d'une unité spécialisée ayant la capacité de recueillir le maximum de renseignements sur les situations de conflit, diffuser largement ces renseignements, produire des analyses et définir des stratégies à long terme. Suivant la recommandation du Groupe, le Secrétaire général propose la création, au sein du Département des affaires politiques, d'un Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique, qui serait un service interdépartemental chargé de fournir des analyses à l'échelle du système et de seconder le Comité exécutif dans l'élaboration des orientations générales (voir A/55/502, par. 42 à 48).

11. À cette fin, le Secrétariat aurait pour rôle de coordonner la formulation des stratégies de consolidation de la paix dans l'ensemble du système. Il servirait de catalyseur et de pivot pour la formulation, en coordination avec les autres comités exécutifs, des stratégies intersectorielles à moyen et à long terme qui exigent une démarche pluridisciplinaire. Il centraliserait les connaissances sur le plan interne pour les tenir à la disposition des responsables de la planification des missions et des « officiers de secteur » et jouerait le rôle d'organe de liaison pour l'application des systèmes informatiques et des technologies de l'information modernes aux travaux de toutes les composantes du système des Nations Unies engagées dans des activités concernant la paix et la sécurité. Il comprendrait un service de l'analyse stratégique, un groupe de la consolidation de la paix (qui serait financé sur des ressources extrabudgétaires) et un service de gestion de l'information.

12. Le montant estimatif des dépenses afférentes à la création du SIAS, à raison de 3 723 200 dollars d'argent frais et 2 340 000 dollars provenant du redéploiement de ressources de divers bureaux/départements, s'élèverait au total à 6 063 200 dollars. Il couvrirait le redéploiement de 24 postes (du Département des affaires du désarmement, du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires économiques et sociales, du Haut Commissariat aux droits de l'homme, du Bureau du Coordonnateur pour les affaires humanitaires et du Département de l'information), l'utilisation de sept postes financés sur des fonds extrabudgétaires, le détachement à titre gracieux de six fonctionnaires du Haut Commissariat pour les réfugiés, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial, et le reste des postes nécessaires, soit 16, à créer [1 D-2, 2 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-2 et 7 GS (autres classes)].

13. Pour de plus amples précisions sur la structure, la dotation en personnel et les autres ressources requises pour le SIAS, voir A/55/507/Add.1, chapitre 3, Affaires politiques.

Restructuration

Département des affaires politiques

14. Le Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique, on l'a vu, serait créé au sein du Département des affaires politiques. Le Groupe de la planification des politiques, qui fait actuellement partie du Bureau du Secrétaire général adjoint, serait transféré au Secrétariat. Des ressources additionnelles sont aussi demandées pour la Division de l'assistance électorale. Pour le Département, le Secrétariat non compris, le supplément nécessaire se monterait à 336 300 dollars, soit un montant net de 50 200 dollars pour les postes, en conséquence de la création de six nouveaux postes [3 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 GS (autres classes)], compensée par le transfert au Secrétariat de quatre postes [2 P-4 et 2 GS (autres classes)] et 286 100 dollars pour les objets de dépense autres que les postes. Pour plus de détails, voir A/55/507/Add.1, chapitre 3, Affaires politiques.

Département des opérations de maintien de la paix

15. Suivant les recommandations du Groupe d'étude, le Secrétaire général propose la restructuration du Département. Parmi elles, il a repris à son compte : la création d'un poste supplémentaire de sous-secrétaire général; le renforcement et la restructuration de la Division du personnel militaire; la création d'une division de la police civile; la mise en place, grâce au redéploiement de personnel du Département de l'information, d'un groupe de l'information sur la paix et la sécurité; la création d'un groupe consultatif du droit pénal et des questions judiciaires, qui s'occupe des problèmes afférents à l'état de droit; le renforcement du Groupe des enseignements tirés des missions; et la création d'un groupe de la parité entre les sexes.

16. Les ressources additionnelles nécessaires, qu'il est proposé d'inscrire au budget-programme de l'exercice 2000-2001 pour le Département, sont estimées à 675 900 dollars, soit 603 900 dollars pour la création de huit postes (1 SSG, 1 P-5, 3 P-4/3 et 4 GS) et 72 000 dollars pour les dépenses autres que de personnel.

17. Les ressources supplémentaires à prélever d'urgence sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix se monteraient à 11 365 400 dollars, soit 5 006 900 dollars pour la création de 181 postes [2 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 104 P-4/3, 8 P-2/1, 8 GS (1re classe) et 50 GS (autres classes)] et 6 358 500 dollars pour les objets de dépense autres que les postes.

18. Pour plus de détails, voir A/55/507/Add.1, chapitre 5, Département des opérations de maintien de la paix.

Département de l'information

19. Il est proposé que le Groupe de la cartographie et le Groupe de l'analyse des médias soient transférés au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique et la Section de la paix et de la sécurité de la Division des relations publiques, au Département des opérations de maintien de la paix. Dans le budget-programme de l'exercice 2000-2001, ces changements se traduiraient pour le Département de l'information par une réduction de 1 830 800 dollars, soit 1 911 300 dollars correspondant au redéploiement de 21 postes [3 P-5, 8 P-4/3, 2 P-2/1, 8 GS (autres classes)] et une augmentation nette de 80 500 dollars pour les dépenses autres que de

personnel. Pour plus de détails, voir A/55/507/Add.1, chapitre 26, Département de l'information.

III. Questions connexes

Missions d'établissement des faits

20. Le Secrétaire général a applaudi à la recommandation du Groupe d'étude de dépêcher plus souvent des missions d'établissement des faits dans les zones de tension. Les ressources nécessaires à ces missions figurent au chapitre 3, Affaires politiques, du budget-programme de l'exercice 2000-2001. Si des ressources additionnelles devenaient nécessaires, le Secrétaire général continuerait à user de l'autorisation que l'Assemblée générale lui a accordée par sa résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires.

Équipes spéciales intégrées

21. Le Groupe d'étude a appelé l'attention sur le fait qu'il n'y a pas actuellement de groupe de personnel de diverses unités qui soit chargé de planifier et d'appuyer les opérations. Il a constaté que, s'il existe une collaboration, il n'y a en revanche pas au Siège, au niveau opérationnel, d'interlocuteur unique capable de traiter toutes les questions qui se posent, surtout au niveau des chefs de mission, dans le cadre d'une opération sur le terrain. À son avis, il devrait y avoir au Siège un service unique qui puisse répondre immédiatement aux questions et fournir des indications pour la gestion et la conduite générales d'une opération.

22. La formule qu'il propose s'inspire de la notion de « direction par décentralisation fonctionnelle », à laquelle des organisations font appel pour mobiliser les compétences spécialisées nécessaires à des projets précis, sans avoir à chaque fois à revoir toute leur organisation. Il s'agit de l'Équipe spéciale intégrée, qui se réunirait pour planifier les opérations et continuerait à travailler ensemble durant une période pouvant aller jusqu'à six mois pour assurer le déploiement intégral d'une mission. Elle jouerait le rôle de premier interlocuteur des missions pour tous les aspects de leur travail dans le cadre des opérations de paix. Les membres de l'Équipe seraient temporairement assistés par les départements/bureaux engagés dans l'opération considérée et ils répondraient à des besoins exigeant des ressources importantes dans des délais très serrés en appuyant les activités de planification, de démarrage et de soutien logistique initial des missions.

23. Ces équipes spéciales intégrées étant par définition temporaires, et les opérations de paix dont elles s'occuperaient étant d'une complexité variable selon les cas, des ressources additionnelles ne paraissent pas devoir être nécessaires dans tous les cas. Toutefois, dans des circonstances particulières où il apparaîtrait que le bon fonctionnement d'une équipe spéciale exigerait des ressources supplémentaires, le Secrétaire général aurait recours à l'autorisation que l'Assemblée générale lui a donnée dans sa résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires.

Technologies de l'information

24. Le Secrétaire général a déjà souligné combien il importe d'établir un inventaire exhaustif des ressources dont l'ensemble du système dispose en fait de systèmes d'information et de technologies de l'information et de la communication, y compris les données géographiques pour les opérations de paix. Un groupe de travail composé de spécialistes des technologies de l'information de tout le système a commencé à recenser l'ensemble des besoins en matière de technologies de l'information. Une proposition plus détaillée sera présentée dans le second rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude, mais, en attendant, des ressources sont demandées pour démarrer le projet.

IV. Modifications concernant les ressources et les effectifs

Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

25. Le montant des ressources supplémentaires qu'il faudrait inscrire au budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 s'élèverait au total à 22 202 900 dollars, dont 7 527 300 dollars imputables sur le budget ordinaire et les 14 675 600 dollars restants sur le compte d'appui. Ces montants se répartissent comme suit entre les chapitres du budget (en milliers de dollars des États-Unis) :

Budget ordinaire (2000-2001)

		2000-2001 Crédits initia- lement ouverts	Accroissement des ressources	2000-2001 Demandes de crédits révisés proposées
Chapitre 3	Affaires politiques	137 756,0	6 399,5	144 155,5
Chapitre 4	Désarmement	14 067,9	(103,7)	13 964,2
Chapitre 5	Opérations de maintien de la paix	76 094,7	675,9	76 770,6
Chapitre 9	Affaires économiques et sociales	113 112,6	(143,2)	112 969,4
Chapitre 22	Droits de l'homme	41 163,4	1 589,4	42 752,8
Chapitre 25	Affaires humanitaires	18 841,8	(124,4)	18 717,4
Chapitre 26	Information	143 605,5	(1 830,8)	141 774,7
Chapitre 27	Gestion et services centraux d'appui	441 857,4	696,5	442 553,9
Chapitre 32	Contributions du personnel	314 248,0	368,1	314 616,1
	Total	1 300 747,3	7 527,3	1 308 274,6

Compte d'appui (1er juillet 2000-30 juin 2001)

Chapitre 5	Opérations de maintien de la paix	35 616,6	11 365,4	46 982,0
Chapitre 8	Affaires juridiques	719,8	57,7	777,5
Chapitre 22	Droits de l'homme	–	98,3	98,3
Chapitre 27	Gestion et services centraux d'appui	11 838,6	3 154,2	14 992,8
	Total	48 175,0	14 675,6	62 850,6

26. Dans le présent rapport, il est proposé de créer 249 postes supplémentaires, dont 35 seraient financés à l'aide du budget ordinaire et 214 à l'aide du compte d'appui. Ils se répartiraient entre les chapitres du budget comme suit :

Budget ordinaire (2000-2001)

	2000-2001 Effectifs approuvés	Modifications proposées	2000-2001 Modifications des effectifs proposées
Chapitre 3 Affaires politiques	243	44	287
Chapitre 4 Désarmement	48	(1)	47
Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix	354	8	362
Chapitre 9 Affaires économiques et sociales	517	(1)	516
Chapitre 22 Droits de l'homme	148	7	155
Chapitre 25 Affaires humanitaires	54	(1)	53
Chapitre 26 Information	735	(21)	714
Total	2 099	35	2 134

Compte d'appui (1er juillet 2000-30 juin 2001)

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix	349	181	530
Chapitre 8 Affaires juridiques	5	1	6
Chapitre 22 Droits de l'homme	–	3	3
Chapitre 27 Gestion et services centraux d'appui	97	29	126
Total	451	214	665

27. Les 24 postes financés à l'aide du budget ordinaire à allouer au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique du Comité exécutif pour la paix et la sécurité proviendraient des départements ci-après :

<i>Du</i>	<i>Postes</i>
Département des affaires politiques	2 P-4, 2 postes d'agent des services généraux
Département des affaires de désarmement	1 P-3
Département des opérations de maintien de la paix	1 P-5, 1 P-4, 1 P-2
Département des affaires économiques et sociales	1 P-5
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1 P-4
Département de l'information	2 P-5, 4 P-3, 2 P-2 et 6 postes d'agent des services généraux

28. Il est également proposé de transférer sept postes (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux) du Département de l'information au Département des opérations de maintien de la paix.

V. Présentation et méthodologie

29. Les ressources nécessaires détaillées dans l'additif au présent rapport seront présentées par chapitre du budget, comme suit :

Budget ordinaire

a) Les ouvertures de crédit pour l'exercice biennal 2000-2001 approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/250 du 23 décembre 1999;

b) Les ressources demandées portent sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2001;

c) Les nouveaux postes proposés pour la deuxième année de l'exercice biennal 2000-2001 correspondent à un coefficient de recrutement différé de 50 %;

d) Les reclassements et la redistribution des postes supposent un pourcentage de postes vacants de 6,5 % en ce qui concerne les postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, et de 2,5 % en ce qui concerne les postes de la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées.

Compte d'appui

a) Le budget approuvé pour la période comprise entre le 1er juillet 2000 et le 30 juin 2001;

b) Les ressources demandées portent sur la période comprise entre le 1er janvier et le 30 juin 2001, qui termine l'exercice du compte d'appui;

c) Les nouveaux postes proposés pour la période comprise entre le 1er janvier et le 30 juin 2001 correspondent à un coefficient de recrutement différé de 50 % pour la période de six mois, c'est-à-dire à 75 % du coût des postes pour 2001;

d) Les reclassements et la redistribution des postes supposent un pourcentage de postes vacants de 6,5 % en ce qui concerne les postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de 2,5 % en ce qui concerne les postes de la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées; ils représentent six mois du coût des postes pour 2001.

30. Il a été fait appel au financement à l'aide du compte d'appui uniquement parce qu'il fallait renforcer au plus vite le Département des opérations de maintien de la paix et les activités d'autres départements afin de mieux appuyer les opérations de maintien de la paix en cours. Il a été fait appel au financement à l'aide du budget ordinaire pour les autres initiatives proposées par le Groupe d'étude, à savoir la création d'un nouveau poste de sous-secrétaire général au Département des opérations de maintien de la paix, la création du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le renforcement de la Division de l'assistance électorale et du Haut Commissariat aux droits de l'homme, ainsi que pour les ressources nécessaires au financement des services communs fournis par le Département de la gestion.

VI. Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003

31. Pour calculer le montant des ressources nécessaires proposées pour 2001, on s'est fondé sur les taux types de renouvellement du personnel utilisés pour les postes nouveaux. Toutefois, pour l'exercice biennal 2002-2003, les coûts doivent être calculés sur la base des taux de vacance de postes utilisés pour les postes permanents (6,5 % pour les postes d'administrateur et 2,5 % pour les postes d'agent des services généraux). Sur cette base, le coût des propositions formulées dans le présent rapport s'élèverait à 71 454 800 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 aux taux de l'exercice 2000-2001. L'élément budget ordinaire représenterait 12 020 500 dollars et l'élément compte d'appui pour la même période équivaldrait à 59 434 000 dollars. Il y a lieu de noter que les ressources supplémentaires qu'il est proposé de financer à l'aide du budget ordinaire représentent 0,47 % des crédits ouverts au budget ordinaire actuel. Dans le cas du compte d'appui, l'augmentation représente 1,43 % du montant actuel du coût des opérations de maintien de la paix (4 milliards 145 millions pour deux ans).

VII. Mesures que devrait prendre l'Assemblée générale

32. Si l'Assemblée générale approuve les mesures proposées dans le rapport du Secrétaire général (A/55/502) pour donner suite aux recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix et les ressources qui y sont demandées à cette fin, il faudra :

a) **Qu'elle approuve l'ouverture, dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, de crédits additionnels d'un montant de 7 527 300 dollars à répartir entre les chapitres du budget comme indiqué plus haut au paragraphe 25;**

b) **Qu'elle autorise le prélèvement d'un montant de 14 675 600 dollars sur le compte d'appui pour financer des dépenses au titre des budgets des opérations de maintien de la paix qu'elle doit examiner à sa session en cours.**